



COMMUNE DE CURTILLES

Election complémentaire à la Syndicature du 19 juin 2022 (1^{er} tour)

Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste d'Entente villageoise, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- que tous les membres de la Municipalité sont signataires de la liste, déposée dans le délai fixé au 23.05.2022 à 12h00,

PROCLAME

Monsieur Willy Chuard, né le 13.12.1957, originaire de Corcelles-près-Payerne, domicilié au Chemin de Prévondens 5 à Curtilles, élu **tacitement Syndic de Curtilles** pour la fin de la législature 2021-2026.

En application de l'arrêté de convocation du 14.04.2022 de la Préfecture du District de la Broye-Vully, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 19.06.2022.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

Bertrand Zufferey

Membre du bureau :

Chloé Borel

Curtilles, le 23.05.2022